



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 16 février 2021
*Greffe + Travaux_ + 0134 + 9122_Préavis édités
+ Préavis No 7/2021 Réfection fosses_sma*

Préavis n°7/2021

Demande de crédit pour l'assainissement de plusieurs alpages communaux

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit en vue de l'assainissement de plusieurs alpages communaux, en particulier la construction de fosses et courtines.

PREAMBULE

La commune est propriétaire de 18 alpages.

Ce patrimoine extraordinaire, étagé de 1000 à 1900 mètres d'altitude, ne totalise pas moins de 139 hectares de surface pâturable.

Ces alpages permettent d'estiver pendant 4 à 5 mois environ 550 têtes de bétail, lesquelles permettent de produire 450'000 kilos de lait qui sera transformé en quelques 100'000 kilos de fromage.

Parallèlement, une production de viande bovine et porcine en découle.

Tous ces alpages sont loués à des familles d'agriculteurs, souvent depuis plusieurs générations. La relève étant présente dans la totalité de nos alpages, ce qui est remarquable, en comparaison d'autres régions où la déprise agricole est malheureusement présente.



Parc
**Gruyère
Pays-d'Enhaut**



Demande de crédit pour l'assainissement de plusieurs alpages communaux

Des 7 familles actuellement locataires de nos alpages, toutes fabriquent du fromage traditionnel d'alpage « L'Etivaz AOP », fleuron de notre économie locale.

L'importance de cette économie, tout autant que la sauvegarde et l'entretien d'un patrimoine, est reconnue même auprès des instances cantonales et fédérales qui, pour rappel, ont octroyé jusqu'à 90 % de subventionnement à la rénovation des accès d'alpages de l'Etivaz pour un montant de quelques 12 millions.

En outre, plusieurs chemins pédestres y sont parcourus par des randonneurs et des touristes intéressés à découvrir ce riche héritage alpestre que les organismes de promotion de nos vallées peuvent ensuite mettre en avant.

Nos alpages demandent un entretien régulier, particulièrement en ce qui concerne les bâtiments et les infrastructures nécessaires à leur exploitation.

Le plan de gestion, élaboré en 2010, a déjà permis de réaliser quelques améliorations. Cependant, il convient de constater que les besoins diffèrent aujourd'hui sensiblement de l'étude menée, car certains alpages ont changé de locataires, des trains ont été remaniés et les utilisations des bâtiments ne sont plus les mêmes.

Parallèlement, l'entretien courant de nos bâtiments reste prioritaire et ne peut pas attendre une péjoration de ceux-ci. Une grande partie des toitures a été rénovée dans le cadre du préavis n°19/2016 et diverses améliorations dans le cadre du préavis n°01/2019 ont été effectuées. Ces deux préavis ne sont pas encore fermés.

Dans le cadre de l'étude du Plan directeur régional agricole Pays-d'Enhaut (PDRA), le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut a organisé, en 2019, des entretiens avec les propriétaires et locataires de tous les alpages de la zone concernée par le fromage de l'Etivaz, ceci en vue de l'éventuelle intégration de ce chapitre dans le PDRA.

Les amodiateurs communaux, accompagnés du municipal en charge, ont pris part à ces diverses séances, desquelles il résulte qu'un important travail devrait être effectué dans nos alpages afin d'assurer les conditions nécessaires à la pérennité de ceux-ci.

Chaque amodiateur a exprimé ses besoins, selon l'utilisation faite actuellement des bâtiments, mais également selon la vision d'avenir que chacun envisage pour une exploitation plus efficiente.

Certains alpages ne demandent pas d'amélioration, d'autres par contre nécessitent de remanier les infrastructures.

Tous ces travaux relèvent du désir de l'ensemble de nos amodiateurs de pouvoir continuer à estiver un troupeau de vaches laitières aux fins d'y fabriquer du fromage de l'Etivaz.

Cependant, au vu des montants évoqués, avoisinant les CHF 2,5 millions, la commune ne peut pas se permettre d'investir une pareille somme, même si les subventions espérées pourraient se monter à près de la moitié.

A noter que les résultats de la consultation du PDRA montrent que si un subventionnement supplémentaire pouvait être octroyé par ce biais, celui-ci ne couvrirait que le coût des études nécessaires demandées pour le PDRA, tous les travaux n'étant pas pris en compte.

Néanmoins, certains travaux se révèlent obligatoires. Il s'agit des assainissements nécessaires afin de répondre aux exigences dictées par le canton, notamment au niveau des lois cantonale et fédérale sur la protection des eaux contre la pollution.

Quelques chalets ne disposent actuellement toujours pas d'évacuation correcte des lisiers, petits-laits ou eaux usées du bâtiment.

Ces travaux doivent être réalisés au plus vite. Effectivement, si le canton a été conciliant jusqu'à présent, il n'en est plus de même à l'heure actuelle. Des contrôles sont dorénavant effectués, avec à la clef, pour les installations non conformes, soit des amendes et des réductions de subventions, voire au pire une interdiction d'utilisation.

SITUATION ACTUELLE

Sur les 18 alpages, 10 possèdent des infrastructures correctes de contention des fumiers et lisiers. 7 alpages, par contre, nécessitent la création ou l'amélioration de ces installations.

La réalisation de ces travaux résoudra définitivement la problématique de conformité de nos alpages à la loi sur la protection des eaux et facilitera l'exploitation de ceux-ci.

DESCRIPTION DES OBJETS

Les travaux envisagés sont les suivants (voir plans annexés) :

- **La Dent : création d'une courtine**

Actuellement le tas de fumier est entreposé à même le pré. Les écoulements de la courtine seront dirigés dans la fosse existante située au bas des escaliers d'accès du chalet. La sortie de l'ariau sera également bétonnée.

- **Entre deux Schiets : création d'un canal fosse dans l'ariau**

Un canal est créé au centre de l'ariau et récolte les lisiers et fumiers mélangés. Ceux-ci sont vidangés régulièrement et épandus dans le pâturage. Une partie du mur sud de l'ariau qui s'écroule sera également renforcée.

- **Le Soupla – Dessus : création d'une fosse avec courtine**

Une place bétonnée est également créée pour permettre l'installation d'une salle de traite. Cet aménagement sera financé par l'amodiateur.

- **Charbonnet : création d'une fosse avec courtine**

Le bétonnage de la moitié du sol de l'ariau est également prévu, l'autre moitié ayant déjà été effectuée. La sortie de l'ariau sera également bétonnée.

- **Le Pâquier Gétaz : création d'une fosse avec courtine**

Cet aménagement a notamment tenu compte de l'aspect patrimonial de ce chalet, classé en note 2 du recensement architectural.

- **Le Pâquier Geneyne : création d'une fosse avec courtine**

Situé dans un talus relativement escarpé, la fosse sera construite en contrebas du chalet, dans le virage de la route. Le sol des 2 ariau sera également bétonné.

- **Pra Cornet : reconstruction de la fosse de la porcherie**

Une pollution constatée pendant l'été 2020 a révélé que la fosse existante fuit et n'est plus utilisable en l'état. Les égouts du chalet seront également reliés à cette fosse.

COÛTS ET PLANIFICATION

Selon devis rentrés, les montants pour les divers travaux sont les suivants:

1 Installations de chantier	CHF	30 000,00
2 Terrassements	CHF	75 000,00
3 Assainissements - canalisations	CHF	45 000,00
4 Bétons, bétons armés, maçonneries	CHF	390 000,00
5 Aménagements extérieurs	CHF	20 000,00
6 Divers et imprévus (5%)	CHF	25 000,00
Total brut des travaux	CHF	585 000,00
Frais d'enquête et géomètre	CHF	20 000,00
Honoraires ingénieur civil	CHF	57 000,00
Montant du projet hors taxe	CHF	662 000,00
TVA 7,7% arrondie	CHF	51 000,00
Montant du projet avec TVA	CHF	713 000,00

PARTICIPATION FINANCIERE DE TIERS

Des aides financières ont été demandées à l'Office de crédit agricole de Prométerre pour l'ensemble de ces travaux.

Le Canton alloue une subvention de l'ordre de 40 % et la Confédération alloue une subvention de l'ordre de 12 %, les montants définitifs étant calculés lors de la remise des travaux et des factures finales.

Le montant des subventions espérées se monte à environ à CHF 370'000.00

Le solde à charge de la commune est donc de CHF 343'000.00

La commune dispose d'un fonds de réserve 9282.006 Fonds entretien domaines agricoles et forêts d'un montant de CHF 86'000.00 au 31.12.2020, fonds alimenté en 2019 par une subvention d'Alpinfra lors de la rénovation des accès aux alpages de l'Etivaz. Un montant de CHF 43'000.00 y sera prélevé et permettra ainsi d'amortir la dépense d'investissement net qui s'élèvera ainsi à CHF 300'000.00.

La Municipalité a également pris note, avec intérêt, du fait que certains amodiateurs, en coordination avec le service des travaux de la commune et les entreprises adjudicataires, pourraient participer à la réalisation de divers travaux.

CONCLUSIONS

Au vu de l'importance d'assainir nos alpages afin d'assurer leur pérennité, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 7/2021 du 16 février 2021 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) D'autoriser** la municipalité à entreprendre l'assainissement de plusieurs alpages communaux
- B) D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 713'000.00
- C) De financer** ce montant :
 - o Par des subventions cantonales et fédérales de l'ordre de 52 %, soit environ CHF 370'000.00
 - o Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour le solde de CHF 343'000.00, si nécessaire.
- D) D'amortir** :
 - o L'investissement net de CHF 343'000.00 par un prélèvement de CHF 43'000.00 sur le fonds de réserve 9282.006 Fonds entretien domaines agricoles et forêts.
 - o Le solde de CHF 300'000.00 sur une période de 30 ans, à raison de CHF 10'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
 - o A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 3'000.00 au taux moyen actuel de 0.99 %.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 16 février 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : **La Secrétaire :**


Eric Grandjean


Sophie Matthey



Annexes : plans et photos